

Cahier des charges pour l'organisation d'une formation sur la stratégie de recherche de financement pour ses projets de développement

Janvier 2017

1. Cap Rural

Cap Rural a pour vocation, depuis vingt ans, d'améliorer la qualité des projets de territoire et de développement rural et péri urbain par la montée en compétences et en connaissances des acteurs. Voir la brochure [Au service des espaces ruraux depuis 1996](#)

L'intervention de cap Rural repose sur :

- la professionnalisation de l'ingénierie territoriale,
- le décloisonnement des acteurs (ingénierie, élus, société civile, porteurs de projets...),
- l'incitation à l'innovation.

Ses méthodes d'action sont la diffusion d'informations, l'appui méthodologique ou technique, l'échange d'expérience, dans des cadres individuels ou collectifs, et l'organisation d'une soixantaine de sessions collectives par an. Ces sessions sont conçues à partir de l'analyse des besoins des publics et ont une forme adaptée à l'objectif et au contenu (formation, exploration d'un sujet ou des pratiques, atelier de travail). Elles sont soumises à cotisation à Cap Rural.

L'offre de service de Cap Rural concerne les acteurs du développement local rural et péri urbain.

L'ingénierie territoriale de développement basée dans les territoires :

- agents de développement rural,
- agents de développement urbain impliqués dans des dynamiques rurales ou péri urbaines,
- techniciens impliqués dans les politiques territoriales (collectivités territoriales ou organismes techniques...),
- une partie de l'ingénierie d'aménagement (SCOT...)
- directeurs des structures employant de l'ingénierie de développement.

L'ingénierie territoriale mobilisée ponctuellement :

- administrations dédiées aux politiques territoriales (Région, Etat, Départements)
- services transversaux des EPCI (ex. services prospective ou partenariat des CC ou CA)
- organismes ressources/chercheurs
- consultants

Les élus de collectivités locales (en tant que décideurs des projets/actions ou en tant qu'employeurs), d'associations (qui mènent des projets de développement local) ou d'organisations socioprofessionnelles

La société civile impliquée dans le développement local (CLD, GAL...)

La revue [Regards croisés – professions du développement local](#) présente et analyse les caractéristiques de ces publics.

2. Le sujet et l'objectif

2.1. Le sujet et les enjeux en lien avec le développement rural, avec les publics ciblés et avec les domaines d'action de Cap Rural

L'ingénierie de développement est confrontée à une évolution rapide de son contexte professionnel et notamment à la diminution des financements publics et à la généralisation des appels à projets. Ces nouvelles contraintes budgétaires remettent en cause la pérennité de poste, la continuité de certaines actions et interrogent les structures sur leurs projets et leurs priorités. Elles obligent les professionnels à se tourner vers de nouveaux partenaires pour réunir les moyens nécessaires à la réalisation des actions, à adopter des démarches volontaristes pour rechercher des financements privés.

2.2. Le besoin des publics ciblés

L'ingénierie de développement, nouvelle dans le métier, sur le poste, ou expérimentée, se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- ▶ salariée de collectivité locale, d'association, de PNR ou d'établissement public, elle conduit des projets et en recherche traditionnellement des financements publics (Européens, de l'Etat ou/et de collectivités territoriales)
- ▶ elle mobilise plus ponctuellement des acteurs privés pour accéder aux financements (sponsoring, mécénat...) nécessaires à la réalisation d'actions
- ▶ elle vient en appui à des porteurs de projet sur leur stratégie de recherche de financement de projet dans le cadre de la réalisation d'un programme sur son territoire (ex : LEADER)
- ▶ elle est confrontée à la diminution des fonds publics et elle s'intéresse à des financements privés complémentaires pour réaliser de gros projets ou au contraire pour des projets atypiques ou de « petits projets » qui ne répondent pas aux conditions d'attribution
- ▶ elle pilote pour des collectivités locales ou des associations des projets publics ou des projets privés ou des projets associant des acteurs publics et des acteurs privés

Cette offre devra permettre à chaque participant :

- d'acquérir des clés méthodologiques pour bâtir une stratégie de recherche de financements privés ou combinant financements publics et financements privés
- d'identifier les changements/évolutions que cela nécessite pour leur structure et pour lui-même (construction de l'offre, communication, posture...)

3. Demande de Cap Rural

Cap Rural souhaite organiser une journée de formation le 19 mai 2017, pour l'ingénierie de développement territoriale basée dans les territoires et celle mobilisée ponctuellement.

Le contenu attendu de cette journée est le suivant :

- savoir monter un projet, le présenter et communiquer pour le valoriser
- identifier de potentiels partenaires financiers privés et savoir comment travailler avec eux (parfois dans une relation publique/privée)
- repérer les conséquences de cette démarche volontariste : changements de posture, d'organisation...

Cap Rural fait le choix de traiter des sujets de différentes manières avec ou sans liens entre les différentes propositions. Pour information, il est signalé que sur ce thème, en 2017, Cap Rural organise une série de sessions d'explorations sous le format webconférence et concernant l'ingénierie financière (Fondations, Fonds Européens...). De plus, il est diffusé un dossier sur cette thématique « [D'autres types de financement en 2015, les connaître et les mobiliser](#) ».

4. Informations sur les conditions de réalisation

4.1 Méthodes pédagogiques

La posture de Cap Rural est la co-construction avec l'intervenant.

Choisie par l'intervenant, la méthode pédagogique favorisera une participation active et concrète de chaque personne présente. Elle permettra une alternance entre apports théoriques, mise en situation expérientielle et exercices facilitant l'expression des connaissances, la prise de conscience, l'appropriation des apports. Elle intégrera les échanges entre participants comme partie de la session. Si la session est modulaire, l'intersession sera un temps de mise en pratique en situation professionnelle.

Dans tous les cas, la méthode pédagogique est adaptée à la nature, la durée de la session, le type de public et elle est discutée lors de la préparation de la session avec Cap Rural.

L'intervenant est le garant pour le compte de Cap Rural des règles suivantes qu'il exprimera en début de session : respect mutuel, absence de jugement, confidentialité des échanges (hors temps d'échanges sur les pratiques).

Il rappellera aussi le cadre professionnel de cette session et invitera les participants à appliquer les théories et outils présentés aux situations vécues dans leur métier.

4.2 Organisation de la session

Le programme de la session sera construit à partir d'une proposition de l'intervenant. Il sera finalisé avec Cap Rural qui le validera.

Le nombre de participants, la durée, la date, le lieu sont fixés avec l'intervenant.

Eventuellement, au préalable de la session, un questionnaire pourra être transmis aux inscrits pour connaître leur niveau d'information et de pratique sur le sujet.

4.3 Organisation matérielle

L'organisation matérielle incombe à Cap Rural : édition du programme, inscription des participants (suivant les conditions définies dans la fiche modalités d'inscription), réservation de salle.

Les besoins en reproduction des documents pédagogiques sont discutés au moment de la contractualisation avec l'intervenant.

4.4 Communication / information

Cap Rural fait la communication auprès de ses publics cibles. Dans des cas particuliers et en cohérence avec la mission de Cap Rural, le ou les intervenants peuvent être appelés à relayer l'information dans leur réseau.

4.5 Bilan / évaluation (préciser les modalités)

Les modalités d'évaluation sont celles de Cap Rural.

4.6 Modalités de contractualisation

Cap Rural est mis en œuvre par un établissement public (EPLEFPA Le Valentin). En cas de mobilisation d'une personne extérieure, celle-ci fait l'objet d'une convention à titre gracieux ou payant ou à minima d'un cahier des charges de la co-intervention (à titre gracieux). La convention (cadre ou à la prestation) est rédigée par Cap Rural.

5. Réponse au cahier des charges

La réponse attendue en interne ou en externe est :

- une ébauche de proposition d'intervention (programme...) qui sera transmis au référent de la session,
- en cas de mobilisation externe, un devis (TTC, prestation et frais de déplacement inclus).

Contacts du référent Cap Rural :

Jean Philippe JAMOT : n° Tél. : 04 75 80 45 47 - agriruralite@caprural.org.